

DECISION N° 353 A/MINSANTE/CAB DU 17 OCT 2019
portant désignation à titre intérimaire du Président de la Commission Nationale du
Médicament.-

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

- Vu la Constitution
- Vu la loi N°90/035 du 10 Août 1990 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession de Pharmacien ;
- Vu le décret 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 du 04 aout 1995;
- Vu le décret n° 98/405 du 22 octobre 1998 fixant les modalités d'Homologation et de Mise sur le Marché des Produits Pharmaceutiques;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement
- Vu le décret N°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu l'arrêté n° 058/CAB/PM du 25 aout 1999 portant nomination du Président de la Commission Nationale du Médicament:

DECIDE:

ARTICLE 1.- Monsieur Emmanuel MPONDO MPONDO, Pharmacien d'Officine, Professeur des Universités, est à compter de la date de signature de la présente décision, désigné Président par Intérim de la Commission Nationale du Médicament.

ARTICLE 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée en français et en anglais partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 17 OCT 2019

